COMMUNE DE BRENS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Le 27 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil sous la présidence de Sandrine LACHIZE PICCINO, suivant convocation transmise le vendredi 23 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : AUBRUN Norbert, BARCQ Francis, BOUVET Isabelle, CHATEL Gregory, DELAHAYE Georges, DURAND Nathalie, GAYRAUD Stephanie, GENS Pierre-Yves, LACHIZE PICCINO Sandrine, NOVEL Regine, PREVOST Gregory, PUJOS Laetitia, SANTOS-CANTERO Isabelle, THIBLET Sylvie
Excusé ayant donné procuration : DE SOUSA Christophe à DELAHAYE Georges

Secrétaire de séance : PUJOS Laetitia

2026-057 - Demande de subvention pour la rénovation: appartement sud (ancienne mairie)

Rapporteur : PREVOST Gregory

RÉHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vu l'évaluation des besoins liés à la réhabilitation du logement communal sud, situé au-dessus de l'école, dans le bâtiment de l'ancienne mairie (454 rue du Centre) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que le logement communal sud est actuellement vacant et nécessite d'importants travaux de rénovation ;

Considérant sa situation privilégiée au cœur du village, à proximité immédiate de la mairie, de la bibliothèque et des équipements communaux ;

Considérant que sa réhabilitation s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine communal, de transition écologique, de sobriété foncière et de revitalisation du centre-bourg ;

Considérant que cette opération permettra de remettre sur le marché locatif un logement existant, aux performances énergétiques adaptées ;

Considérant que le programme de rénovation comprend notamment :

- le remplacement du chauffage au fioul par un système plus performant, réduisant ainsi la dépendance aux énergies fossiles, les émissions de gaz à effet de serre et les charges énergétiques des futurs occupants ;
- le remplacement des anciennes ouvertures par des menuiseries PVC multichambres à double vitrage performant, associées à des volets roulants ;
- le renforcement de l'isolation intérieure
- la rénovation des installations de plomberie et des équipements sanitaires, comprenant notamment la pose d'un chauffe-eau électrique de 200 litres ;
- la reprise des réseaux d'alimentation et d'évacuation ;
- la rénovation des installations électriques

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération, établi sur la base des devis reçu, est estimé à **97 685 € HT** ;

Considérant que la Commune souhaite mobiliser les aides financières de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), du Département de l'Ain et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant que la Commune souhaite solliciter le taux maximal de financement public autorisé, pouvant atteindre 80 % du coût éligible de l'opération, sous réserve des conditions d'éligibilité et des règlements d'intervention des organismes financeurs ;

Considérant que la part restant à la charge de la Commune sera assurée par autofinancement, en fonction des subventions effectivement attribuées ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Financement	**Taux sollicité**	**Montant prévisionnel**
Département de l'Ain - DETR- Région	80%	78 148,00 € HT
Autofinancement de la Commune	20 %	19 537,00 €
TOTAL	**100 %**	**97 685,00 € HT**

Il est précisé que la participation définitive de la Commune sera ajustée en fonction des subventions effectivement attribuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du logement communal sud, situé au-dessus de l'école, au 454 rue du Centre à Brens ;

 APPROUVE le programme prévisionnel des travaux, pour un montant estimé à **97 685 € HT**, ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus ;

- **SOLLICITE** les demandes de subvention auprès du département, de la DETR, de la région à hauteur de **80%**, soit 78 148,00 € HT ;

 AUTORISE Madame le Maire à solliciter toute autre aide financière susceptible d'accompagner cette opération, dans le respect des règles de financement applicables ;

 AUTORISE Madame le Maire à engager les consultations et démarches nécessaires à la réalisation de l'opération, ainsi qu'à signer tout document relatif au projet, aux travaux et aux demandes de subventions.

- **DIT** que la part restant à la charge de la Commune sera financée sur ses fonds propres et ajustée en fonction des subventions effectivement obtenues ;

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 27 octobre 2026

La présidence de séance,
Sandrine LACHIZE PICCINO